

4 mars 2024

À cette séance ordinaire, tenue le 4 mars 2024, tenue au salon funéraire situé au 1289, route Sainte-Thérèse étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Christian Roy, Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent Monsieur Yvon Marcoux, directeur général, greffier-trésorier et trois (3) personnes assistant à la séance. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-et-un (19h31).

38-24

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;  
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 5 février 2024
3. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 3 au 23 février 2024
4. Adoption rapport évaluation bâtiments et biens (hausse de 27.2% de valeur) + considération augmentation franchise assurance de 5 000 \$ à 10 000 \$
5. Adjudication contrat entrepôt municipal
6. Adjudication contrat vidange étangs
7. Autorisation travaux aménagement plate-forme pour centrifugeuse
8. Autorisation transport boues par Transporteur en Vrac
9. Autorisation disposition boues chez Englobe et au site d'enfouissement de Frampton
10. Balayage rues 2024
11. Abat-poussière 2024
12. Travaux voirie 2024
13. Autorisation entente avec Guimond Dallaire enseigne limite Sainte-Marguerite/Sainte-Hénédine
14. Proclamation journée nationale santé mentale le 13 mai 2024
15. Autorisation participation colloque de zone à Lac-Etchemin ADMQ 14 mai 2024
16. Recommandation MRC pour personne sur ORH représentant Sainte-Hénédine
17. Autorisation réparation filtre échangeur ionique baryum par compagnie Magnor
18. Autorisation réalisation travaux communautaires
19. Nomination vérificateur pour 2023 et production déclaration finale états financiers
20. Correspondances
21. Période de questions
22. Varia
  - Autorisation modification contrat de collecte d'ordure avec MATREC suite à demande de la MRC
  - Autorisation remplacement média des filtres de baryum

39-24

### **Adoption du procès-verbal du 5 février 2024**

Il est proposé par Christian Roy appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement;  
Que le procès-verbal du 5 février 2024 soit adopté tel que présenté.

40-24

### **Approbation de délégation et paiement liste des comptes du 3 au 23 février 2024**

Il est proposé par Christian Roy appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les paiements directs numéros : 1793 à 1832	totalisant	47 610,17 \$
Les dépôts directs numéros 501 199 à 501 204	totalisant	15 745.49 \$
Chèques numéros : 16 878 à 16 907	totalisant	<u>95 915,47 \$</u>
<b>Pour un grand total de :</b>		<b>159 271,13 \$</b>

4 mars 2024

41-24

**Adoption rapport évaluation bâtiments et biens et autorisation augmentation franchise assurance**

CONSIDÉRANT que la dernière évaluation datait de 2018 et que l'assureur a demandé de faire une nouvelle évaluation des bâtiments et des biens assurables vu la hausse de valeur des dernières années bien que les valeurs soient indexées annuellement;

CONSIDÉRANT le rapport réalisé par la firme SPE en date du 18 octobre 2023 et l'état des valeurs soumises qui représentent une hausse de 27.2 %;

CONSIDÉRANT la demande faite par le directeur général, greffier-trésorier de vérifier la possibilité de hausser la franchise de 5 000.00 \$ à 10 000.00 \$ donnant un crédit annuel de 880 \$ soit 4% de la prime annuelle;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le paiement de la surprime en raison de la hausse de valeur et augmente la franchise à 10 000 \$ sur les immeubles et les biens.

42-24

**Adjudication contrat entrepôt municipal**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres datée du 26 janvier 2024;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues soit :

Nom	Prix
CRL Entrepreneur Général inc. (9101-7327 Québec inc.)	274 445.41 \$
TB4 Ronam inc.	309 000.00 \$
Construction Vachon et Fils inc.	326 209.60 \$
Les Constructions GBM	328 500.00 \$
Constructions Marco Lachance	275 806.77 \$
Construction-Rénovation C.D.T. inc.	408 121.88 \$
Construction Dubois	348 843.00 \$

CONSIDÉRANT l'évaluation de la conformité des soumissions;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge le contrat pour la construction de l'entrepôt municipal à CRL Entrepreneur Général inc.au prix de 274 445.41 \$ taxes incluses selon les conditions énoncées au devis.

Le tout sera financé à la subvention PRABAM et le surplus accumulé non affecté.

43-24

**Adjudication contrat vidange étangs**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres datée de janvier 2024;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçue soit :

Nom	Prix
GFL Environmental Services inc.	264 547.13 \$

CONSIDÉRANT l'évaluation de la conformité de la soumission;

Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal adjuge le contrat pour la vidange des étangs à GFL Environmental Services inc.au prix de 264 547.13 \$ taxes incluses selon les conditions énoncées au devis.

Le tout sera financé à même le montant réservé à cette fin et le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans et le surplus du secteur.

4 mars 2024

- 44-24                    **Autorisation travaux aménagement plate-forme pour centrifugeuse**  
CONSIDÉRANT qu'après discussion lors de l'appel d'offres avec des représentants des soumissionnaires il est nécessaire d'aménager une plate-forme de 60' x 60' à l'entrée des étangs pour permettre l'installation de la centrifugeuse lors de la vidange des étangs;  
CONSIDÉRANT que cet aménagement servira pour les prochaines vidanges;  
CONSIDÉRANT le coût estimé pour cette plate-forme de 15 000 \$ en régie;  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à aménager une plate-forme pour la vidange des étangs à réaliser en régie à l'entrée des étangs.  
Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement relatif et le surplus du secteur s'il y a lieu.
- 45-24                    **Autorisation transport boues par Transporteur en Vrac**  
CONSIDÉRANT l'offre reçue;  
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise le transport des boues lors de la vidange des étangs par les Transporteur en Vrac au taux publié au recueil de tarif de camionnage en vrac et selon les conditions mentionnées à l'offre.  
Le tout sera financé par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans et le surplus du secteur.
- 46-24                    **Autorisation disposition boues chez Englobe et au site d'enfouissement de Frampton**  
CONSIDÉRANT qu'après vérification et démarches diverses, la municipalité n'a d'autre choix que d'envoyer les boues de l'étang # 1 au LET de Frampton, seul lieu autorisé à les recevoir;  
CONSIDÉRANT que la compagnie Englobe refuse les boues de l'étang #1 mais accepte celles de l'étang # 3 selon la proposition reçue;  
Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à disposer des boues des étangs municipaux # 1 et # 3 aux sites autorisés pour les recevoir et à signer les ententes requises à cette fin pour en défrayer les coûts lors de la vidange des étangs.  
Le tout sera financé par le fonds de roulement remboursable sur cinq (5) ans et le surplus du secteur.
- 47-24                    **Balayage rues 2024**  
CONSIDÉRANT que les Entreprises Lévisienne ont avisés le directeur général, greffier-trésorier qu'il ne viendront plus dans notre secteur;  
CONSIDÉRANT les demandes de prix faites à TREMA et à Transport MNKB inc.;;  
CONSIDÉRANT la proposition reçue de MNKB à 160 \$/h taxes incluses;  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal retienne la proposition de Transport MNKB inc. au taux de 160 \$/h taxes incluses pour le balayage des rues au cours du printemps 2024.  
Le tout sera financé à même le budget de voirie 2024.

4 mars 2024

48-24

**Abat poussière 2024**

CONSIDÉRANT la proposition reçue de Transport Adrien Roy et Filles;  
CONSIDÉRANT la demande de la compagnie d'avoir une résolution pour confirmer pour 2 ans au taux de 0.46 \$/Litre (fourniture, transport et épandage inclus)

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la proposition de Transport Adrien Roy et Filles pour la fourniture, le transport et l'épandage d'abat poussière pour les années 2024 et 2025 au taux de 0.46 \$/Litre plus taxes applicables.

Le tout sera financé à même le budget de voirie 2024.

49-24

**Travaux voirie 2024**

CONSIDÉRANT les divers travaux d'entretiens des chemins et rues à faire en 2024;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à retenir les services des entrepreneurs suivants à taux horaire :

- Nivelage par Michel Hallé de Saint-Isidore
- Fauchage des routes par Adam Vachon de Saint-Georges
- Pelle et équipement divers par Excavation Stéphane Bonneville
- Camion : Camionneurs locaux disponibles
- Rapiéçage pavage par entrepreneur de la région
- Signalisation par Signalisation de Lévis

50-24

**Autorisation entente avec Guimond Dallaire enseigne de Bienvenue limite Sainte-Marguerite/Sainte-Hénédine**

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec le MTQ pour obtenir l'autorisation de positionner et de remplacer l'enseigne de Bienvenue aux limites de Sainte-Marguerite et Sainte-Hénédine;

CONSIDÉRANT que le MTQ ne veut pas autoriser l'enseigne dans l'emprise de route à l'endroit demandé et que la suggestion qu'ils font n'est pas acceptable;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec M. Guimond Dallaire qui accepterait qu'elle soit remplacée au site actuel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire vérifier les limites de l'emprise et des propriétés contiguës par un arpenteur-géomètre;

Il est proposé par Jacques L'Heureux, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise la signature d'une entente selon les modalités mentionnées pour le remplacement de l'enseigne aux limites de Sainte-Marguerite et Sainte-Hénédine sur la route Langevin avec M. Guimond Dallaire après avoir fait vérifier les limites des terrains par un arpenteur géomètre. Le maire et le directeur général, greffier-trésorier sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Le tout sera financé à même le budget de voirie.

4 mars 2024

51-24

**Proclamation journée nationale santé mentale le 13 mai 2024**

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence,

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédiine proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

52-24

**Autorisation participation au colloque de zone à Lac-Etchemin ADMQ 14 mai 2024**

CONSIDÉRANT l'obligation de suivre un minimum de deux (2) cours par année pour le maintien de l'accréditation de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT la formation offerte à Lac-Etchemin le 14 mai 2024;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à s'inscrire au colloque de zone offert par l'ADMQ le 14 mai 2024;

Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives pour un montant d'environ 500 \$.

Le tout sera financé à même les sommes prévues au budget de formation.

53-24

**Autorisation réparation filtre échangeur ionique baryum par compagnie Magnor**

CONSIDÉRANT le diagnostic fait sur les problèmes de fonctionnement des filtres pour enlever le baryum;

CONSIDÉRANT l'estimé de réparation et de mise à niveau reçu;

Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire réaliser la réparation et la mise à niveau des filtres d'enlèvement de baryum par la compagnie Magnor pour un montant d'environ 16 184.89 \$ plus taxes applicables.

Le tout sera financé par le budget d'entretien de l'aqueduc municipal.

4 mars 2024

- 54-24                    **Autorisation remplacement média des filtres de baryum**  
CONSIDÉRANT que les filtres ont été mis en service en 2006;  
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer le média des filtres;  
CONSIDÉRANT l'estimé reçu;  
Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à faire pomper le contenu des filtres à faire remplacer le média de ceux-ci avant la réalisation des travaux de réparation et mise à niveau des filtres de baryum.  
Le tout pour un montant d'environ 10 000 \$ à financer à même le budget d'entretien de l'aqueduc.
- 55-24                    **Autorisation réalisation travaux communautaires**  
CONSIDÉRANT l'offre reçue de personne ayant à réaliser des travaux communautaires;  
CONSIDÉRANT que cette demande nécessite de la supervision;  
CONSIDÉRANT qu'après discussion il peut y avoir certains travaux d'entretien à réaliser avec un minimum de supervision;  
Il est proposé par Christian Roy, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à faire réaliser des travaux communautaires à deux personnes pour certains travaux d'entretien à convenir avec le préposé aux travaux publics.  
Le directeur général, greffier-trésorier est autorisé à signer les documents requis à cette fin.
- 56-24                    **Nomination vérificateur pour 2023 et production déclaration finale états financiers**  
CONSIDÉRANT que nous avons demandé à Lemieux Nolet de nous fournir une proposition pour la vérification des livres pour 2023 et 2024;  
CONSIDÉRANT qu'il n'ont pas transmis de proposition mais qu'ils acceptent de faire la vérification à taux horaire pour 2023;  
CONSIDÉRANT l'obligation faite d'avoir un vérificateur externe;  
Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal autorise l'embauche de Lemieux Nolet à taux horaire pour la vérification des livres 2023 de la municipalité selon les exigences en vigueur pour la municipalité par le ministère des Affaires Municipales, Revenu Québec et Revenu Canada.  
Le tout sera financé par le budget de fonctionnement d'administration prévu à cette fin.
- 57-24                    **Autorisation modification contrat de collecte d'ordure avec MATREC suite à demande de la MRC**  
CONSIDÉRANT l'avis reçu de M. Samuel Boudreault, responsable du lieu d'enfouissement de Frampton de ne plus envoyer les déchets volumineux au site de Frampton mais de les confier à MATREC au taux de 160 \$ T.M. plus taxes;  
CONSIDÉRANT qu'après vérification avec Denis Bédard de MATREC, ceux-ci sont d'accord;  
Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Christian Roy et résolu unanimement  
Que le conseil municipal accepte de modifier son contrat de collecte pour confier l'élimination des déchets volumineux au taux de 160 \$ T.M. plus taxes applicables à Matrec.  
Le tout sera effectif pour les 2 collectes de 2024.

4 mars 2024

58-24

**Levée de la séance**

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est vingt-et-une heures cinq (21h05)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Yvon Asselin,  
maire



Yvon Marcoux,  
directeur général, greffier-trésorier

